

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 10 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ - ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Conformément à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur du pôle conduite d'opérations et investissement relevant de la catégorie hiérarchique A, et correspondant au grade d'Ingénieur à temps complet par délibération dès lors qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires pour exercer les missions suivantes :

■ **La conduite d'opérations :**

- Programmer les opérations,
- Rédiger les CCTP MOE, AMO, voirie et bâtiment,
- Commander les travaux aux entreprises,
- Représenter la maîtrise d'ouvrage ville de Denain dans la conduite opérationnelle des chantiers,
- Participer aux réunions de chantiers des différents projets,
- Être l'intermédiaire des différents acteurs du projet (*collectivité, entreprises, chefs de chantier, architecte, partenaires financiers...*),
- Assurer le suivi des décisions nécessaires au bon déroulement des chantiers,
- Représenter la ville dans le suivi de chantier en maîtrise d'ouvrage extérieure (*baillieur, promoteur,...*).

.../...



■ **La direction du pôle COI :**

- Animer et encadrer le pôle,
- Superviser l'activité du pôle,
- Gérer les relations aux concessionnaires et les relations partenariales,
- Exécuter le budget,
- Suivre les délégations de maître d'ouvrage.

■ **OPCU (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine):**

Gérer les projets et coordonner les différentes maîtrises d'ouvrage intervenant sur les sites de rénovation urbaine et grosses opérations concessionnaires :

- Réaliser et actualiser les plannings de chantier,
- Réunir les informations relatives aux différents sites en chantier,
- Coordonner techniquement les différents chantiers,
- Relations aux concessionnaires.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

● **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur du pôle conduite d'opérations et d'investissement à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans.

Ses niveaux de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- l'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur ou d'une qualification équivalente,
- la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs Territoriaux et éventuellement du supplément familial.

● **DE CHARGER** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

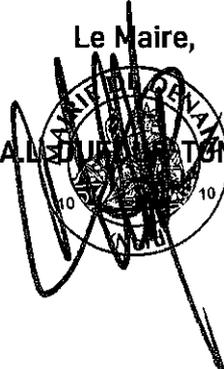
Se sont abstenus : MM. FEDDAL, TONNEAU.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,


S. THERY

Le Maire,


ALISTIDE TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....